

DEMANDE DE REDRESSEMENT D'UNE DÉCLARATION DE REVENUS

Vous devez remplir ce formulaire si, à titre de particulier, vous désirez apporter des modifications à une déclaration de revenus que vous avez déjà produite.

IMPORTANT

Si vous demandez un redressement à l'égard **d'une déclaration de revenus simplifiée produite pour 1998**, vous avez intérêt, en raison de la bonification du régime d'imposition simplifié, à consulter également le formulaire TP-1.R.S.

Si vous avez produit une déclaration de revenus simplifiée et que vous demandez un redressement à l'égard de déductions ou de crédits qui figurent au verso, il se peut que le régime d'imposition général soit plus avantageux pour vous. Afin que le Ministère puisse déterminer lequel du régime d'imposition simplifié ou du régime d'imposition général est le plus avantageux pour vous en tenant compte du redressement que vous demandez, veuillez indiquer à la partie 2 ci-dessous **toutes les déductions et tous les crédits** auxquels vous avez droit, en vous référant à la liste au verso.

Vous devez remplir **un formulaire distinct** pour chaque année d'imposition pour laquelle vous demandez un redressement.

Ce formulaire et les documents à l'appui de votre demande (reçus, relevés, annexes, etc.) doivent être retournés **séparément de votre déclaration de revenus**, au bureau du ministère du Revenu de votre région.

1. IDENTIFICATION (écrivez en majuscules)		Année d'imposition	_ _ _ _ _
		Nom légal du particulier	Prénom
Adresse complète		Numéro d'assurance sociale	
		_ _ _ _ _	
		Code postal	
		_ _ _ _ _	
Nom du représentant (s'il y a lieu)		Formulaire MR-69 (ou lettre d'autorisation)	
		<input type="checkbox"/> annexé <input type="checkbox"/> produit antérieurement	
Adresse complète			
		Code postal	Ind. rég. Téléphone
		_ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _

2. RENSEIGNEMENTS REQUIS (si l'espace est insuffisant, joignez une feuille)

Ligne de la déclaration de revenus	Titre de la ligne	Montant inscrit sur la déclaration de revenus ou le dernier avis de cotisation	±	Montant du redressement demandé	Montant révisé	Montant corrigé (espace réservé au Ministère)
		\$		\$	\$	\$

Explications concernant le redressement demandé

3. SIGNATURE

Je déclare que les renseignements fournis sur ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets.

Signature	Date	Ind. rég.	Téléphone (domicile)	Ind. rég.	Téléphone (travail)
-----------	------	-----------	----------------------	-----------	---------------------

Pour calculer les déductions et les crédits auxquels vous avez droit, vous pouvez vous procurer le cahier « Guide » et le cahier « Formulaires » au bureau du ministère du Revenu de votre région. **N'oubliez pas de joindre tous les documents à l'appui de votre demande.**

A. Crédits d'impôt non remboursables

- Cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ)
- Cotisations d'assurance-emploi
- Cotisations syndicales (annexez vos reçus, s'il y a lieu)
- Cotisation au Fonds des services de santé
- Montant pour frais médicaux (remplissez les parties A et C de l'annexe B et joignez l'annexe)
- Montant pour frais de scolarité ou d'examen (joignez l'annexe M)
- Montant pour intérêts payés sur un prêt étudiant (joignez l'annexe M et un reçu indiquant la nature du prêt)
- Crédit d'impôt pour dividendes (joignez le relevé si ce n'est déjà fait)
- Montant pour un membre d'un ordre religieux ayant fait vœu de pauvreté perpétuelle (joignez le formulaire TP-752.0.1.i)
- Montant pour frais reliés à des soins médicaux non dispensés dans votre région (joignez le formulaire TP-752.0.13.1)
- Redressement d'impôt **net** pour des paiements rétroactifs ou de pension alimentaire reçus (joignez le formulaire TP-766.2)
- Redressement d'impôt **net** pour la partie d'un paiement unique accumulée au 31 décembre 1971 en vertu d'un régime de retraite ou d'un régime de participation différée aux bénéfices (joignez l'annexe E)
- Crédit pour impôts étrangers (joignez le formulaire TP-772)
- Report de l'impôt minimum de remplacement (joignez le formulaire TP-776.42)
- Montant déductible relativement à la taxe payée pour des opérations forestières (joignez l'annexe E)

B. Déductions

- Dépenses effectuées pour gagner des revenus de placements
- Pension alimentaire déductible (annexez les documents requis)
- Frais judiciaires relatifs à une pension alimentaire ou à une allocation de retraite (joignez un reçu indiquant la nature des frais)
- Frais de déménagement engagés pour vous rapprocher d'au moins 40 kilomètres de votre nouveau lieu de travail ou de l'établissement d'enseignement où vous étiez inscrit (joignez le formulaire TP-347)
- Déduction pour les résidents d'une région éloignée reconnue (joignez le formulaire TP-726.21)
- Exemption sur les gains en capital imposables (joignez le formulaire TP-726.7)
- Déduction pour un montant exonéré d'impôt en vertu d'une convention ou d'un accord fiscal
- Frais relatifs à une opposition concernant un avis de cotisation
- Pertes admissibles à l'égard de placements dans une entreprise (joignez le formulaire TP-232.1)
- Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital (joignez une note précisant l'année au cours de laquelle vous avez subi ces pertes)
- Pertes nettes en capital d'autres années (joignez le formulaire TP-729)
- Déduction pour un revenu d'emploi gagné à l'extérieur du Canada (joignez le relevé 17)
- Déduction pour des droits d'auteur
- Déduction relative à des investissements stratégiques (joignez l'annexe D)
- Déduction pour un chercheur étranger, un formateur étranger, un employé d'une organisation internationale ou un employé d'une société ou d'une société de personnes qui exploite un CFI (annexez les documents requis)
- Déduction pour un membre d'une société de personnes qui exploite un CFI
- Autres déductions auxquelles vous avez droit, qui sont mentionnées sur des relevés et qui n'ont pas été déduites dans le calcul de votre revenu
- Déduction relative à certains films (annexez vos relevés 9 et vos pièces justificatives)
- Déduction relative aux ressources (annexez vos relevés 11 ou vos feuillets T101 ou T102)